

UNIVERSITE PARIS 7

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 7, session 2019

L'Administrateur provisoire de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 7, au titre de l'année 2019 :

Monsieur LE HUAN CUA David, directeur administratif préfigurateur faculté des sciences, président, Université Paris Diderot Paris 7, Paris.

Madame FAYEMI Mariel, ingénieure d'études, vice-présidente, Université Paris Diderot Paris 7, Paris.

Monsieur HANGAT Augustin, ingénieur d'études, expert, Université Paris 5 Paris Descartes, Paris.

Madame TARTAROLI Marie-José, assistante ingénieure, experte, Institut de recherche pour le développement, Montpellier.

Madame HARDY Erika, ingénieure d'études, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Paris.

Monsieur KOUIDER Fousi, ingénieur d'études, suppléant, Service du Premier Ministre, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 28 août 2019



Reiner VEITIA